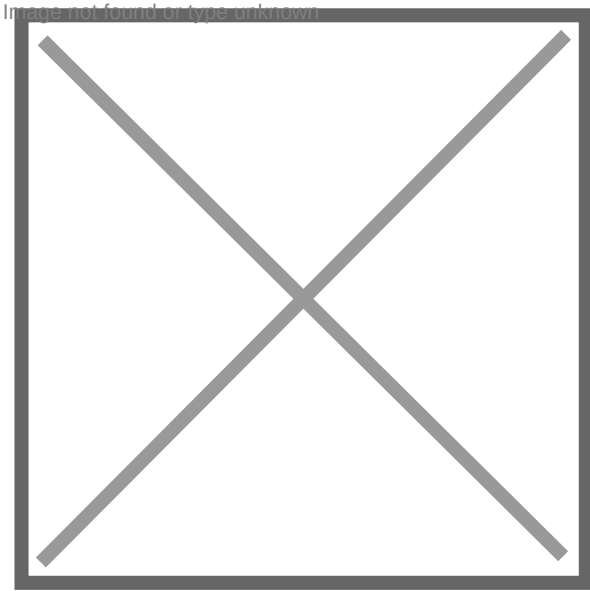




Non respect du contrat de travail

Par **pepi**, le **24/02/2009** à **18:36**

bonjour, je travaille dans un pharmacie depuis bientôt 5 ans et un point de mon contrat mentionne que je devais être augmentée tout les six mois pendant 2 ans pour arriver a un coefficient supérieur, pourtant celui-ci n'a pas été respecté. Je voudrais donc savoir quelles sont les démarches à effectuer afin de faire valoir mes droits.

En vous remerciant par avance.

Par **Visiteur**, le **24/02/2009** à **19:05**

bonsoir,

si effectivement mentionnée dans votre contrat, recommandé + ar leur demandant de respecter les clauses du contrat.

si pas d'effet, référé aux prud'hommes...

avant tout ça .. en avez vous parlé à votre patron ? peut être un oubli de sa part (quoique... j'en doute) !!!!!!!!!!!!!